



Histoire de compost

En janvier 2006, nous avons vu apparaître 12 « points d'apport volontaires » (conteneurs de tri des déchets) dans différents quartiers de Saint-Chamas. C'était un pas de plus quant au recyclage des déchets.

Maintenant que le système est rodé, nous pourrions souhaiter qu'il y ait, aussi, des bacs pour récupérer les déchets végétaux. Ils permettraient de réduire le volume des poubelles et de produire, à partir de déchets organiques, un humus de qualité, qui serait, pourquoi pas, utilisé pour les espaces verts de la commune ou même par ses habitants... À moins que la mairie ne propose des composteurs aux particuliers. Cela se fait déjà dans certaines villes, ce n'est donc pas qu'une utopie.

En attendant, chacun de nous peut faire son compost, dans un coin de son jardin, entre quatre planches.

Petite recette :

Prenez un coin tranquille du jardin ni trop venté, ni trop ensoleillé ; placez en couches de 5 cm et en alternance, des résidus humides et des résidus secs ; finissez par une couche de compost ou de terre. Brassez de temps en temps pour mélanger les déchets afin de faciliter l'aération et éviter le pourrissement.

Surveillez l'humidité, car trop humide le compost ne s'aère pas. Petit truc : le contenu du composteur doit être humide comme une éponge tordue.

Au bout de quatre à huit mois votre compost est prêt à être utilisé. Il doit être homogène, de couleur sombre, s'émietter facilement et avoir une bonne odeur d'humus. Bonne réalisation !

On peut composter :

- les tontes de gazon, cendres, sciures et copeaux de bois,
- les mouchoirs en papier, essuie-tout,
- le marc de raisin, de café, les filtres et les sachets de thé,
- les coquilles d'œufs, coques de noix, noisettes,
- les couennes de jambon, croûtes de fromage,
- le fumier d'animaux, litières animales (sans les déjections),
- les feuilles saines, les fleurs fanées, ect.

On ne peut pas composter :

- la viande, le poisson,
- les plantes malades,
- les excréments d'animaux domestiques.

Janvier 2007